

**ARRETE N°A2024\_052**

**Arrêté de numérotation - 55 et 55 bis rue Louis Auguste Blanqui à Bondy**

**LE MAIRE DE BONDY,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2213-28,

VU la délibération n°DCM2022\_214 du conseil municipal en date du 10 décembre 2022 relative au projet de création d'un square urbain clos rue Louis Auguste Blanqui et l'élaboration d'un protocole d'accord avec la copropriété située 55 rue Louis Auguste Blanqui à Bondy,

VU la demande d'un projet de scission faite par la Ville au CABINET ALTIUS, 42 rue Marcelin Berthelot 93701 DRANCY, sur un lot appartenant à la ville de Bondy, sur la parcelle cadastrée AC 46 au sein de la copropriété du 55 rue Louis Auguste Blanqui,

VU la demande de numérotage faite le 17 janvier 2024 par le CABINET ALTIUS dans le cadre du projet de scission sur la parcelle AC 46,

VU la proposition de numérotation faite par la Ville le 26 janvier 2024,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'attribuer une nouvelle numérotation postale pour la réalisation du projet de scission du lot appartenant à la Ville,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Les nouvelles numérotations affectées aux accès sur la parcelle cadastrale AC 46 sont les suivantes :

- Ancienne adresse 55 rue Louis Auguste Blanqui (46p1) : Accès parcelle : 55 rue Louis Auguste Blanqui,
- Ancienne adresse 55 rue Louis Auguste Blanqui (46p2) : Accès parcelle : 55 bis rue Louis Auguste Blanqui.

**ARTICLE 2** - L'information auprès des locataires et propriétaires devra être réalisée au moment de la présentation du projet de scission à l'assemblée générale de la copropriété. La pose du nouveau numéro sera à la charge de la Ville.

**ARTICLE 3** - Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 5** – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée CABINET ALTIUS, 42 rue Marcelin Berthelot 93701 DRANCY,
- La copropriété du 55 rue Louis Auguste Blanqui,
- La Poste principale de Bondy – Service distribution,
- Trésorerie Municipale de Bondy,
- Centre des impôts foncier – Service du Cadastre à Bobigny,
- Services Enseignement, Elections et Voirie de la ville de Bondy,
- INSEE.

Fait en Mairie à Bondy, le 22 FEV. 2024

Stephen HERVE  
Maire de Bondy  
Conseiller régional

